

CANTON SUD
ARRONDISSEMENT D'AUVERGNE



Mairie de Jussac

Le Maire de Jussac, arrondissement d'Aurillac (Cantal)
Certifie que M^{me} Lissac, née Lavauz Marie, âgée de 40 ans
prop: domiciliée en cette
commune, est de nationalité française et de bonnes vie et mœurs
et qu'il y a lieu de lui délivrer un passe-
port pour se rendre auprès de son mari Jean
Lissac, négociant, 7 Calle Albardeiros
à Albacette (Espagne)

Fait à Jussac, le 26 Feb 1916

P. L. Maire

S. adjoint,

Andrieu



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Département du *Cantal*



PASSEPORT À L'ÉTRANGER VALABLE POUR UN AN

SIGNALEMENT

Age de *39 ans*
taille d'un mètre *1.51*

cheveux *châtains très foncés*
front *moyen*
sourcils *châtains très foncés*
yeux *noir*
nez *droit*
bouche *moyenne*
barbe *"*
menton *roux*
visage *roux*
teint *coloré*

SIGNES PARTICULIERS

Signature du porteur

Marie Lissac

N° *61* du Registre

Prix du Passeport SOIXANTE CENTIMES, Déclmés compris

An. nom du Peuple Français
Nous *Préfet du Cantal*

requérons les autorités civiles et militaires de la République Française et prions les autorités civiles et militaires des Etats amis ou alliés de la France de laisser passer librement *Madame Lissac*, née *Lavaurs*, *Marie*, de nationalité française (sans profession) native de *Abeilhac* (*Hérault*) demeurant à *Jussac* (*Cantal*) qui en compagnie de *Madame Delcamp* se rend à *Albacette* (*Espagne*)

Fait à *Clerville* le *Deux octobre mil neuf cent quinze*

Le *P. le PRÉFET DU CANTAL*
Le Secrétaire Général délégué

